



présents :

Messieurs	Uehlinger Pascal Decrey Philippe Kilcher Marc	maire conseiller administratif conseiller administratif
Monsieur	Noël Philippe	président du conseil municipal
Mesdames	Bersier Julie Giacobino Nadia Macchiavelli Marta	Oppliger Danielle
Messieurs	Agraniou Sami Arpidone Andrew Avigdor Daniel Calame Philippe Camuglia Joseph Constantin Marcel Da Silva Bruno Germann Martin Houman Edouard Leutenegger Bastien	Nicolet Alain Saudan Guy Simoes José Singh Ashwani Stark Richard Üregen Ali Wünsche Florian Zaugg Philippe
excusés	Mesdames Monsieur	Delmenico Janine Gregori Katia Tercier Heidi Knörr Stephen

ordre du jour – discussion et vote sur :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 juin 2018
2. Assermentation de M. Bastien Leutenegger, conseiller municipal membre de la Gauche Sociale (GS) en remplacement de M. Adrien Rufener, démissionnaire. (DM-18-02)
3. Nomination d'un(e) vice-président(e) membre de la Gauche Sociale (GS) à la commission de la « cohésion sociale », en remplacement de M. Adrien Rufener, démissionnaire. (DM-18-03)
4. Nomination d'un membre du conseil municipal pour siéger au comité de rédaction du journal « Le Chênois » suite à la démission du conseil municipal de M. Adrien Rufener. (DM-18-04)



5. Communications du bureau du conseil municipal
6. Communications du conseil administratif
7. Rapports des commissions
8. Traitement des pétitions suivantes :
 - 8.1. déposée par les habitants de la route de Jussy, du chemin du Chablais et du chemin des Deux-Communes demandant :
 - « la création d'un terrain de jeux et de sport pour les enfants sur le toit du parking Laurana » (RM-18-04)
 - 8.2. déposée par M. Frédéric Piguet intitulée :
 - « non au report des nuisances routières » (RM-18-05)
9. Préavis sur le plan localisé de quartier n°30113-537 – « Jussy 34 » - enquête publique n°1929. (DA-18-24)
10. Nomination des présidents, vice-présidents et suppléants des locaux de vote pour 2019. (DM-18-05)
11. Demande d'un crédit de CHF 191'314,- ($\frac{1}{3}$ de CHF 573'942,-) en vue de la transformation d'un terrain de football en sable en terrain synthétique avec éclairage au CSSM. (DA-18-25)
12. Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 600'000,- pour couvrir les amortissements complémentaires 2018. (DA-18-26)
13. Projets de délibération.
14. Projet de motion déposé dans le délai légal par MM. Philippe Calame et Bruno Da Silva pour le parti Démocrate-Chrétien (PDC), intitulé : « Plan de mobilité scolaire (PMS) » (MM-18-03)
15. Propositions du conseil administratif.
16. Questions écrites.
17. Propositions individuelles.

@

0 Préambule

Le président ouvre la séance à 20h06 et salue les conseillers municipaux. En préambule, concernant le dispositif différent de la salle, bien qu'il peut être intéressant au niveau du municipal proprement dit, le président émet à titre personnel de grands doutes sur le positionnement des membres de la présidence du bureau qui sont situés en hauteur et loin de l'action. Il tient à signaler que le bureau n'a pas été informé à l'avance de ce dispositif. Le bureau, lors de sa prochaine séance, en discutera et se réserve le droit de revenir plus près des autres conseillers municipaux, s'il considère cette solution comme la meilleure. Le président salue ensuite M. le Maire, les conseillers administratifs ainsi que le public et les membres de l'administration.



1 Approbation du procès-verbal de la séance du 19 juin 2018

Le procès-verbal de la séance du 19 juin 2018 est approuvé par 19 voix pour et 2 abstentions.

2 Assermentation de M. Bastien Leutenegger, conseiller municipal membre de la Gauche Sociale (GS) en remplacement de M. Adrien Rufener, démissionnaire. (DM-18-02)

Le président demande à M. Bastien Leutenegger, de se lever et de répondre en levant la main droite « *je le jure* » ou « *je le promets* » au serment suivant :

« *Je jure ou je promets solennellement :*

- *d'être fidèle à la République et Canton de Genève ;*
- *d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ;*
- *de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer ».*

M. Leutenegger : « je le promets »

M. le président prend acte du serment de M. Bastien Leutenegger et informe que selon la nouvelle répartition des commissions de la gauche sociale (GS) M. Bastien Leutenegger reprend les commissions laissées vacantes, soit :

- culture, loisirs, jumelage
- finances
- sécurité territoriale (précédemment M. Joseph Camuglia)
- urbanisme, environnement, développement durable, agenda 21

quant à M. Ali Üregen il récupère la commission :

- parcs et promenades

ces modifications n'appelant aucune remarque la nouvelle répartition des commissions est considérée comme acceptée. La liste sera mise à jour sur le site intranet – cmnet -.

3 Nomination d'un(e) vice-président(e) membre de la Gauche Sociale (GS) à la commission de la « cohésion sociale », en remplacement de M. Adrien Rufener, démissionnaire. (DM-18-03)

La Gauche Sociale (GS) propose : M. Bastien Leutenegger

La parole n'étant pas demandée, la délibération suivante est votée :

nomination d'un(e) vice-président(e) membre de la « Gauche Sociale » (GS)
à la commission de la « cohésions sociale »
suite à la démission de son vice-président

- vu l'article 10, alinéa 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,



- attendu que M. Adrien Rufener a donné sa démission du conseil municipal et de la vice-présidence de la commission de la « cohésion sociale», en date du 31 juillet 2018,
- attendu qu'il convient de le remplacer,
- sur proposition des membres de la « Gauche Sociale » (GS),

le conseil municipal

d é c i d e

à l'unanimité moins une abstention,

1. De nommer M. Bastien Leutenegger, conseiller municipal membre de la « Gauche sociale » (GS) à la vice-présidence de la commission de la « cohésion sociale » en remplacement de M. Adrien Rufener, démissionnaire.
- 4 Nomination d'un membre du conseil municipal pour siéger au comité de rédaction du journal « Le Chênois » suite à la démission du conseil municipal de M. Adrien Rufener. (DM-18-04)

M. Camuglia propose : M. Bastien Leutenegger

La parole n'étant pas demandée, la délibération suivante est votée :

nomination d'un membre du conseil municipal pour siéger
au comité de rédaction du journal « Le Chênois »
suite à la démission de M. Adrien Rufener

- vu l'article 10, alinéa 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- vu la lettre de démission que M. Adrien Rufener a adressé en date du 2 juin 2018 à l'association Le Chênois annonçant sa démission du comité suite à sa démission du conseil municipal au 31 juillet 2018,
- attendu qu'il convient de le remplacer,
- sur proposition du conseil municipal,

le conseil municipal

d é c i d e

à l'unanimité moins une abstention,

1. De nommer M. Bastien Leutenegger, conseiller municipal pour siéger au comité de rédaction du journal « Le Chênois », en remplacement de M. Adrien Rufener, démissionnaire.



5 Communications du bureau du conseil municipal

Le président porte à la connaissance des conseillers les points suivants :

5.1 Mme Annick Ruttimann, courrier du 3 juillet 2018 concernant les nouveaux horaires de la piscine :

concerne : piscine de Thônex / horaires d'ouverture

Monsieur le Président,

Je vous laisse prendre connaissance de mon courrier adressé, de manière générique, à la commune le 2 ct concernant l'objet cité en titre et vous remercie par avance de l'attention particulière que vous lui porterez.

Avec mes meilleures salutations.

NB : ce même courrier a été communiqué aux membres du conseil administratif de la commune (MM. Uehlinger, Decrey et Kilcher)

courrier adressé à la Mairie de Thônex :

Madame, Monsieur,

J'ai pris connaissance de votre décision de modifier les horaires de la piscine, ce qui n'a pas manqué de me surprendre vu qu'elle me semblait plutôt bien fréquentée en fin de journée/début de soirée.

En effet, le quidam moyen, à savoir l'administré lambda de Thônex ou de l'une des communes avoisinantes, qui travaille tous les jours avec des horaires basiques (8h-12h/14h-18h), n'aura tout simplement plus accès aux cours délivrés par l'école de natation - sauf l'aqua-bike le jeudi soir - et que seul le vendredi est ouvert en soirée pour barboter dans le bassin.

En conclusion, grâce à cette décision défiant toute logique communautaire, pour profiter de cette infrastructure communale qui devrait être, me semble-t-il, ouverte au plus grand nombre, il faudra être retraité, femme au foyer, chômeur ou avoir gagné au Loto, pour ainsi avoir accès aux activités sportives. Ce qui me fait dire que vos clients de l'aube "au taquet dès 7h le matin" sont plus importants que ceux du crépuscule et que vos finances communales ne vous permettent manifestement plus de maintenir l'heure de fermeture habituelle de fin de journée.

Merci pour tous ceux qui appréciaient tant de pouvoir faire de l'aqua-gym après le travail pour garder la forme, des femmes pour la plupart, navigant entre boulot et enfants, pas forcément très visibles ni audibles dans la vie de la commune, dommage pour elles.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, à l'expression de mes meilleurs sentiments.

M. le président informe qu'entre le 3 juillet et la séance de ce soir les horaires de la piscine ont été redéfinis par le conseil administratif et que le problème soulevé par cette personne n'est plus d'actualité. Mme Annick Ruttimann en a été directement avisée.



- 5.2 courrier du 30 septembre 2018 de M. Philippe Zaugg, conseiller municipal
concerne : ma démission en tant que président de la commission culture
loisirs et jumelage

Monsieur le Président
Monsieur le Maire
Messieurs les Conseillers Administratifs
Mesdames, Messieurs

Par la présente je vous informe que je démissionne de ma fonction de président de la commission culture loisirs et jumelage ainsi que des autres commissions et également au sein du Conseil Intercommunal à compter du 31 décembre 2018.

Au demeurant je siégerai en tant qu'indépendant au sein de votre hémicycle jusqu'à la fin de cette législature.

Veillez. Agréer, Monsieur le Président du conseil municipal, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

- 5.3 rôle des présidents de commission

Le président rappelle que les présidents de commissions sont chargés de diriger la séance, de maintenir l'ordre et d'intervenir en cas de débordements ou d'écarts de langage auprès des personnes concernées.

6 Communications du conseil administratif

- 6.1 M. Pascal Uehlinger, maire

6.1.1 Remerciements

M. Uehlinger commence par des remerciements au nom du conseil administratif. Il a déjà adressé ses remerciements au personnel communal pour la mise en place de la salle polyvalente. La tâche n'a pas été facile car elle n'est pas faite pour recevoir les séances du conseil municipal.

Son aménagement a été préparé pour répondre aux besoins techniques que nécessite ce type de séance. Au niveau du son, des tests ont été effectués avec et sans micros et le choix a été fait pour cette séance d'utiliser des micros. Pour toutes les démarches qui ont été faites pour que tout fonctionne correctement ce soir, M. Uehlinger demande que le personnel communal soit remercié chaleureusement.

[applaudissement de l'assemblée].

Au sujet de la disposition de la salle, M. Uehlinger indique que le bureau n'a effectivement pas été informé mais que le président était toutefois au courant que la présidence du bureau siégerait sur l'estrade et n'avait fait aucune remarque lorsque l'information lui a été transmise. M. Uehlinger ajoute qu'une autre disposition est tout à fait envisageable et laisse au président le soin de se pencher sur une disposition plus appropriée.



Le président indique qu'il avait effectivement reçu l'information mais il doit avouer qu'il n'y avait pas cru. Le sujet n'ayant pas été abordé au bureau, il pensait que cela ne se ferait pas.

6.1.2 Communaux d'Ambilly et environs

A l'appui d'une présentation, M. Uehlinger montre diverses photos qui font état du commencement et de l'avancée des travaux. La hauteur du mail central est mise en place et les premiers immeubles se dessinent. Le barreau routier qui va relier la sortie de Belle-Idée à l'os de la route de Jussy est en route. Les photos montrent les implantations des premiers immeubles et tout ce qui est terre végétale qui est mis de côté et qui sera remis sur le chantier à la fin des travaux de la première étape.

Dans le secteur piscine et avenue de Tronchet, les armatures pour les panneaux photovoltaïques ont commencé à être installées. Ces panneaux vont permettre de diminuer la facture d'électricité d'environ CHF 20'000.- par année, ce qui permettra sur une dizaine d'année d'amortir cet engagement financier qui est de l'ordre de CHF 200'000.-. Il faut savoir que la garantie de ces panneaux va largement au-delà de 20 ans. L'opération est donc largement bénéficiaire. En contrebas de la piscine, les travaux sur l'immeuble dit « PLQ avenue Tronchet » ont commencé sous la direction du promoteur M. Luc Prokesch. Cet immeuble amènera également son lot de logements.

En s'éloignant un peu de cette structure et en regardant depuis Clair-Val, le constat peut être fait qu'entre Chêne-Bourg et Chêne-Bougeries la situation est très dense. Il y a le projet qui doit rehausser la Migros, le nombre d'étages est aujourd'hui inconnu. Pour rappel, le Conseil administratif avait refusé de voir une tour avec 21 étages apparaître.

Le PLQ de François-Jacquier qui un jour se développera est aujourd'hui à bout touchant de commencer certaines allées mais il n'est pas encore en route.

Sous l'égide de M. Philippe Decrey, la petite placette entre la voie verte, le cirque et le Cycle du Foron, a pu être inaugurée. Il s'agit d'une très belle réalisation que M. Uehlinger encourage à aller voir.

6.1.3 Travaux mairie et extension mairie

L'intérieur de la mairie d'origine est aujourd'hui entièrement vide, il ne reste plus que les quatre murs. M. Uehlinger informe les conseillers municipaux qu'ils seront convoqués prochainement pour la problématique qui a été découverte et qui concerne la toiture. Lorsque les différents types de galandage ont été enlevés, la toiture a été trouée et des lambourdes en bois se sont retrouvées complètement fissurées, ce qui a pour conséquence que l'entier du toit de la mairie doit être changé.



Une discussion va probablement avoir lieu avec la commission des monuments et sites (CMNS) car il s'agit d'un bâtiment classé. Le toit a été bâti avec des ardoises valaisannes qui n'existent plus à l'heure actuelle mais dont il existe un équivalent italien ou espagnol qui coûte plus cher que la pose d'un un toit traditionnel.

6.1.4 Clair-Val - attributions

M. Uehlinger montre l'image de la structure finale. Concernant les attributions des logements en PPE, la première salve d'attribution va débuter le 15 octobre. Une deuxième salve partira à partir du 30 novembre. A l'heure actuelle, environ 75% des logements ont été attribués, les personnes concernées vont maintenant devoir fournir les preuves de leur capacité financière.

6.1.5 Engagements

Les nouveaux engagements qui ont eu lieu au niveau de la commune durant cet été et dont le Conseil municipal n'est pas au courant sont les suivants :

Au niveau des espaces verts :

- Mme Tiffaine Dewinter, apprentie de 1^{ère} année, horticultrice et floricultrice
- M. Dylan Bourgeois, apprenti de 1^{ère} année, horticulteur et paysagiste.

Au niveau de l'administration :

- Mme Emilie Fischer, chargée de communication.
- M. Sébastien Soutter, apprenti de 1^{ère} année, employé de commerce.
- M. Stéphane Venetz, apprenti de 2^{ème} année, employé de commerce

M. Uehlinger remercie ces personnes d'être venues ce soir pour se présenter.

6.2 M. Philippe Decrey, conseiller administratif

Pas de communication.

6.3 M. Marc Kilcher, conseiller administratif

6.3.1 Circulation – police municipale

La première communication concerne la circulation. Un contrôle radar, qui s'inscrit dans le contrat local de sécurité avec la police cantonale, a eu lieu sur le chemin de la Mousse. Il s'agit typiquement d'un chemin où l'appréciation générale dira que les gens roulent à grande vitesse. Le contrôle a eu lieu un matin entre 8h et 9h. Sur les 750 véhicules contrôlés, seules 10 contraventions LCR ont été posées et 6 délits LCR ont été constatés.



Cette présentation de chiffres que M. Kilcher a l'occasion de faire à chaque séance du conseil municipal, notamment avec les analyses du visispeed que fait la police municipale et aujourd'hui avec un résultat du CLS, tend à confirmer pour certains quartiers l'excès de vitesse et pour d'autres un résultat très maigre d'infraction.

6.3.2 Déménagement FJT – jeunesse et petite enfance

La FJT (Fondation de la Jeunesse de Thônex), grâce au soutien et au vote du conseil municipal, a organisé son déménagement pour s'installer dans ses locaux administratifs qui sont maintenant au 23, avenue Tronchet. Ceci permet de libérer la crèche Marcellly-Tronchet des employés administratifs qui y travaillaient.

Dorénavant la directrice des trois crèches, sa responsable administrative ainsi que les apprentis et le secrétariat ont été regroupés dans la maison qui appartenait à feu Mme Robert.

A ce sujet, la commission des écoles aura l'occasion de visiter les locaux et sera informée plus en détail sur l'évolution. L'objectif étant de créer dans cette maison de la FJT un lieu d'accueil pour toutes les associations et les activités en lien avec la jeunesse et la petite enfance.

6.3.3 Petite poubelles vertes, taxation entreprises - déchets

Le 15 septembre, organisé par le GESDEC, la commune de Thônex a accueilli sur la place du Chêne Vert une équipe de biologistes qui ont suivi la campagne menée par le Canton depuis maintenant deux ans sur les poubelles vertes. Il s'agissait d'un stand de remerciements. Le résultat a été plus que positif avec plus de 200 personnes qui sont venues. La logique est toujours de sensibiliser les communiens sur l'utilité de récupérer les déchets verts de cuisine.

Sur cette problématique des déchets, M. Kilcher rappelle que depuis 2017, le GESDEC a exigé de la part des communes de supprimer les tolérances communales pour les déchets des entreprises. Thônex a décidé d'appliquer cette suppression et de mettre en place une taxation sur les déchets générés par les entreprises.

Cette taxation va être mise en place durant le premier trimestre 2019. Une phase de sensibilisation est actuellement lancée auprès des entreprises pour les informer sur l'arrivée certaine car obligatoire de cette taxation durant le premier trimestre de l'année prochaine. Plus de 150 questionnaires ont été envoyés et 80 ont déjà été retournés.

6.3.4 Tirs des municipalités – sports

Mme Julie Bersier est arrivée seconde à cette manifestation avec un score de 94 points. Elle est félicitée par l'ensemble de l'assemblée.



7 Rapport des commissions

La parole est passée successivement aux présidents ou vice-présidents des commissions afin qu'ils donnent lecture des conclusions de leurs rapports des séances suivantes :

7.1 M. Andrew Arpidone, président de la cohésion sociale

- séance du 21 juin 2018

En préambule, je tiens à souligner que, n'ayant pas assisté à cette séance et, le président ad-interim (vice-président) ayant démissionné dans l'intervalle, ce rapport a été constitué sur la base du procès-verbal de séance. Je parle donc sous le contrôle des commissaires ayant siégé ce jour-là.

Point n°1 : Il a été question du futur IEPA (immeubles avec encadrement pour personnes âgées) sur Clair-Val et de sa gestion.

Les deux premiers IEPA sont actuellement gérés par l'IMAD (Institution genevoise de maintien à domicile). En raison d'un changement de loi, il est désormais possible de confier cette tâche à un autre prestataire.

La Fondation pour le logement (auditionnée ce jour-là) est ainsi entrée en discussion avec le Dr Schaller, également présent à la séance, qui a une longue expérience en la matière.

Si le choix définitif revient à la Fondation, il est demandé aux commissaires de procéder à un vote de principe entre confier à un nouveau prestataire cette gestion ou rester avec l'IMAD.

La proposition a été acceptée à l'unanimité.

Point n°2 : Le procès-verbal de la séance du 1^{er} mars 2018 a été accepté par 7 oui et 2 abstentions.

Point 3 (Divers) : Un point de situation est fait s'agissant des règlements des aides humanitaires et sociales.

- séance du 12 septembre 2018

Point n°1 : Les TSHM et les correspondants de nuits ont été auditionnés afin de pouvoir présenter le bilan 2018 de leurs activités.

Point n°2 : Le procès-verbal de la séance du 21 juin a été accepté par 7 oui et 2 abstentions.

Point n°3 (divers) : Des précisions quant aux nouvelles modalités régissant l'organisation des séances du groupe de travail s'agissant des attributions aux titres des aides sociales et humanitaires sont délivrées et des clefs USB nominatives contenant l'entier des dossiers numérisés sont remises aux commissaires.

La discussion s'est ensuite portée sur le choix des thématiques des attributions des aides sociales et humanitaires pour 2019, comme le prévoit les règlements récemment révisés.



Pour l'aide humanitaire :

- *la thématique de l'accès à l'eau a été acceptée par 8 voix en sa faveur (contre 2 en faveur de l'autonomie des femmes).*
- *la zone géographique de l'Afrique subsaharienne a été acceptée par 6 voix en sa faveur (contre 3 en faveur de l'Amérique du Sud et 1 en faveur de l'Asie).*

Pour l'aide sociale :

- *la thématique de la précarité alimentaire est acceptée à l'unanimité et sans contre-proposition.*

Proposition est faite que ces thématiques soient valables pour deux ans, soit jusqu'à la fin de la législature.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Une demande d'audition de la Maison des quartiers est formulée, ce qui sera fait lorsque certains points administratifs entre la Maison des quartiers et le Conseil administratif seront réglés.

7.2 Mme Nadia Giacobino, vice-présidente de la commission des sports, séance du 28 août 2018

- séance du 28 août 2018

Point n°1 : Le procès-verbal de la séance du 20 mars 2018 a été adopté par 9 voix et une abstention.

Point n°2 (piscine communale : horaires d'ouverture) : La commission a auditionné Mme Jessica Aranda, responsable de la piscine de Thônex. Après présentation de diverses variantes concernant les possibilités d'adapter les horaires d'ouverture, la commission a tranché en faveur de la variante proposant l'extension des horaires. Le matin, ouverture à 7h00 la semaine et le maintien de la fermeture à 20h00 le soir, ceci par 8 voix et 2 autres voix se reportant sur une variante horaires plus restrictive le soir. De plus, il a été décidé de faire l'expérience de ce nouvel horaire durant une année complète par 9 oui et une abstention.

La séance est levée à 20h06

Mme Giacobino reviendra sur le point de l'ordre du jour n°11 ultérieurement.

7.3 M. Florian Wünsche, président de la commission MICA-Communaux d'Ambilly, séance du 4 septembre 2018

La séance a eu lieu après la visite du chantier de Belle-Terre.

Point 1:

Le procès-verbal de la séance du 14 septembre 2017, a été approuvé par 8 voix pour et 4 abstentions.

Point 2 : Parking en silo

M. Gérard Widmer, directeur régional Arve-Lac, DGT, M. Frédéric Orvain, de la DGT ainsi que Mme Céline Bourgeois, mandataire de l'Etat, nous ont présenté une solution concernant le problème de parking au futur quartier de Belle-Terre.



En effet, il semble qu'il faille limiter la circulation qu'engendrera ce nouveau quartier, au moyen d'un système de coûts de parking variables en fonction du nombre de sortie de chaque véhicule.

Les solutions proposées ont fait réagir fortement certains commissaires.

Après la présentation, des questions ont pu être posées aux invités. S'en sont suivis des échanges animés.

Point 3: Traitement de la résolution RM-18-03 renvoyée à la commission MICA lors du conseil' municipal du 19 juin 2018

La pétition déposée par le comité de soutien pour le maintien du terrain de football adjacent à l'école Pont-Bochet. Des solutions ont pu être trouvées entretemps et le terrain a pu être réintégré. Une entreprise d'urbanisme passera afin d'enlever les gros cailloux restants. Le terrain sera ensuite ré engazonné et disponible d'ici peu de temps.

Pour le conseil administratif, cette pétition est donc traitée.

La séance s'est terminée à 21h20.

7.4 M. Alain Nicolet, président de la commission économie publique, séance du 11 septembre 2018

Le mardi 11 septembre 2018, a eu lieu une séance avec la commission des parcs & promenades, économie publique, emploi, voirie & cimetièrre.

En présence de :

M. Marc Kilcher, conseiller administratif, M. Philippe Guex, secrétaire général et Mme Chraïti, directrice de la Cité des Métiers, M. Philippe Calame était également présent en qualité d'auditeur et motionnaire.

Au point 1, le procès-verbal de la séance du 5 juin 2018, a été approuvée par 5 oui et 4 abstentions.

Au point 2, notre conseiller administratif M. Marc Kilcher nous a exposé la suite du traitement de la motion MM-17-05, votée par le conseil municipal du 3 octobre 2017, intitulée « Encouragement aux entreprises formatrices ».

Mme Chraïti, directrice de la Cité des métiers a pu nous présenter les divers recrutements en direct qui fonctionnent très bien, avec la collaboration d'une soixantaine d'entreprises et une participation d'environ mille jeunes qui y concourent.

Comme exemple, la Cité des Métiers a organisé des recrutements en direct à Balexert en partenariat avec la commune de Meyrin, à Onex, à Versoix et à Bernex.

Mme Chraïti, ayant déjà toute l'infrastructure pour un tel évènement, propose d'organiser un recrutement en direct à Thônex, ouvert aux Trois Chêne et plus large, où une date a été déjà pressentie, soit le mercredi 13 février 2019, en la salle des Fêtes.

Il y a eu de nombreuses prises de parole de la part des commissaires et les débats ont été forts intéressants.



De ces faits, la proposition que Thônex se lance dans le projet Cité des Métiers élargi à des communes voisines a été approuvée à l'unanimité de la commission.

Dans les divers, il a été question des cendriers sur les poubelles publiques, la campagne concernant les crottes de chiens, les mauvaises herbes et la pause des employés de la commune.

La séance a été levée à 20h10

7.5 M. Philippe Calame, président de la commission finances, séance du 20 septembre 2018 :

Le procès-verbal du 7 juin est approuvé par 8 oui et 2 abstentions.

sous les point des « divers »

Un commissaire fait la demande de recevoir le projet du budget quelques jours avant la séance de pré-budget. Il est répondu que la préparation de ce budget et les derniers ajustements se font tardivement, le conseil administratif n'ayant pas encore reçu la 1^{ère} version avant les éventuels arbitrages au sein du Conseil administratif. Dès lors, le service financier fera son possible pour adresser le projet de budget quelques jours avant la séance du pré-budget.

8 Traitement des pétitions suivantes :

8.1 Traitement de la pétition déposée par les habitants de la route de Jussy, du chemin du Chablais et du chemin des Deux-Communes demandant : « la création d'un terrain de jeux et de sport pour les enfants sur le toit du parking Laurana » (RM-18-04)

Le président donne lecture du courrier accompagnant la pétition qui est munie de 19 signatures d'habitants de la route de Jussy, du chemin du Chablais et du chemin des Deux-Communes, adressé à la commune ainsi qu'à la Fondation des parking et à la Société Privée de Gérance :

Madame, Monsieur,

Nous souhaitons faire part à la commune de Thônex d'un projet initié par les habitants de la route de Jussy jouxtant le parking Laurana. Nous avons constaté qu'un immense espace inutilisé, couvert d'herbe, se trouve juste en face de nos immeubles. Il s'agit du toit du parking Laurana, formant une vaste pelouse s'étendant juste sous nos balcons en direction de la route de Genève. Nous proposons de créer sur cet espace un terrain de jeux et d'activités sportives pour nos enfants.

Notre démarche se fonde sur plusieurs constats, Premièrement, cette étendue verte est depuis plusieurs années spontanément investie par les désormais nombreux enfants des familles vivant dans nos immeubles, enfants âgés environ de 5 à 12 ans, fréquentant l'école Marcelly. Les jeux improvisés vont de courses autour du parking à différents jeux de balle, sans qu'aucune délimitation n'offre de cadre sécurisé aux enfants. Cet espace situé dans notre proximité géographique immédiate pourrait pourtant être utilisé par les nombreuses familles qui y vivent au quotidien comme un lieu important d'activités socio-éducatives afin d'assurer le bien-être et le développement harmonieux de nos jeunes enfants. Cette zone pour l'instant délaissée pourrait alors devenir un élément déterminant de la vie de notre périmètre.



Deuxièmement, nos enfants côtoient malheureusement au cours de leurs activités spontanées sur cette surface les résidus laissés par les chiens qui sont systématiquement promenés par leurs maîtres et maîtresses sur cette zone, à longueur de journée. Ces animaux de compagnie, provenant des environs et même des diverses zones villas situées plus loin sur les communes des Trois-Chênes, laissent souvent leurs déjections sur ce terrain de jeu occupé par les enfants toutes les fins d'après-midi ainsi que les fins de semaine. Les propriétaires de ces animaux domestiques ne ramassent jamais tous les besoins effectués par leurs chiens.

Sur la base de cet état des lieux bien réel, nous constatons que l'hygiène de l'endroit que nous proposons à nos enfants pour jouer doit être considérablement améliorée. Le fait de délimiter un périmètre uniquement et strictement réservé aux activités sportives et socio-éducatives dont nos enfants ont fondamentalement besoin constitue donc une solution très intéressante.

Troisièmement, les structures existantes dévolues aux différents jeux et activités sportives dans les environs (parc Graveson et préau de l'école Marcelly) ne sont plus suffisantes pour répondre aux nouveaux besoins d'un quartier qui s'est considérablement agrandi depuis leur création. La place de jeu du parc Graveson, désormais exiguë, n'est déjà plus suffisante pour les habitants des grands immeubles longeant la route de Genève, situés dans la proximité géographique exacte de cette place de jeu. Nous sommes ainsi obligés de nous déplacer pour venir occuper un espace ne pouvant plus accueillir le nombre actuel d'enfants vivant dans notre région. De plus, nous ne pouvons laisser nos enfants jouer, courir et expérimenter leurs relations sociales naissantes en totale liberté dans un cadre aussi éloigné de nos habitats et surpeuplé par les très nombreuses familles vivant déjà dans les environs immédiats du parc Graveson. En outre, notre zone de résidence est directement concernée, dans un futur très proche, par des constructions massives de nouveaux logements, comme dans le cas de la tour dite « opale », appelant forcément encore une augmentation des familles peuplant la région.

C'est pourquoi nous proposons la création d'un terrain de jeux et de sport, dont les modalités restent évidemment à définir, pouvant servir à la fois de lieu d'activités sportives et sociales, offrant à nos enfants un cadre harmonieux, sûr et propre pour le meilleur développement possible, celui auquel ils ont droit.

puis, il rappelle à l'ensemble des commissaires que le traitement des pétitions est de la compétence du Conseil municipal, à savoir les lire en plénière et ensuite de proposer le traitement. Le président informe que le bureau a, dans sa séance du 24 septembre 2018, préavisé à l'unanimité le classement de cette pétition au motif que la parcelle sur laquelle porte le projet est entièrement privée et que la commune n'a donc pas la possibilité d'y intervenir.

La discussion est ouverte.

M. Calame aimerait intervenir à titre personnel sur ce dossier. Il trouve regrettable que les propriétaires d'immeubles et les régies qui les représentent ne respectent plus le principe d'installer des jeux pour enfants sur leurs immeubles. Dans les années 60 et 70, des jeux étaient systématiquement installés autour des immeubles et lorsque ces jeux sont devenus vétustes, ils ont été simplement enlevés par les régies sans être remplacés. Il est regrettable que les propriétaires et les régies qui les représentent ne respectent pas leurs habitants en remettant des jeux simples pour les enfants. M. Calame souhaite toutefois rassurer les pétitionnaires en indiquant qu'à côté de la tour opale sur Chêne-Bourg un nouveau parc public et des jeux pour enfants sont prévus.



La parole n'étant plus demandée la résolution suivante est passée au vote :

traitement de la pétition demandant :
« la création d'un terrain de jeux et de sport pour les enfants
sur le toit du parking Laurana »

r é s o l u t i o n

- vu l'article 38 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- vu l'article 40, al. d) du règlement du conseil municipal du 30 septembre 2003,
- vu la pétition demandant la création d'un terrain de jeux et de sport pour les enfants sur le toit du parking Laurana, déposée par les habitants de la route de Jussy, du chemin du Chablais et du chemin des Deux-Communes,
- attendu que le bureau a décidé dans sa séance du 24 septembre 2018 de conclure au classement de cette pétition,

le conseil municipal

d é c i d e

par 22 voix pour, soit à l'unanimité,

1. De confirmer la décision du bureau et de conclure au classement de la pétition susmentionnée.
2. D'informer les pétitionnaires de cette décision en la motivant.

8.2 Traitement de la pétition déposée par M. Frédéric Piguet intitulée : « non au report des nuisances routières » (RM-18-05)

Le président donne lecture du courrier accompagnant la pétition qui est munie de 156 signatures (après contrôle 139 signatures).

Remise de la pétition : Non au report des nuisances routières

Monsieur le président du conseil municipal
Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

J'ai l'honneur de vous remettre une copie de la pétition « *Non au Report des Nuisances Routières* », pétition qui porte sur la compétence du Canton en matière de routes prioritaires. La pétition a été adressée au Gand Conseil.

La pétition a été signée par 156 personnes et a suscité un vif intérêt de la part des riverains qui ont pris le temps de s'informer.

J'ai été auditionné hier, le 27 août, par la commission des pétitions du Grand Conseil. Une des questions portait sur l'intérêt des autorités communales sur cette pétition ; l'avis du conseil municipal semble donc sollicité.



Vu la multi technicité du dossier, je sollicite une audition du conseil municipal ou d'une de ses commissions afin d'avoir un échange constructif sur la question. En l'état, un soutien du conseil municipal auprès des instances cantonales concernées serait bienvenu et bénéficierait aux habitants de la commune.

En vous priant instamment, de faire bon accueil à ce texte, je vous adresse, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, l'assurance de toute mon estime.

annexes:

1. copie des feuilles de la pétition *Non au Report des Nuisances Routières* (156 signatures) ;
2. Addendum à l'audition de F.-P. Piguet par la Commission des pétitions du Grand Conseil (Les 2 documents ont été adressés par voie électronique à Philippe Noel).

texte de la pétition au Grand Conseil de la République et canton de Genève

« *Non aux Reports des Nuisances Routières !* »

Aux habitants de Thônex, résidant plus spécialement sur les axes suivants :

- a) route de Jussy
- b) chemin de la Mousse
- c) rue François-Jacquier
- d) avenue de Thônex
- e) avenue Tronchet
- f) avenue Adrien-Jeandin
- g) rue de Genève

Considérant :

1. Le droit à un minimum de tranquillité et le droit à un environnement sain pour tous
2. La loi projetant d'instaurer une zone à 20km/h sur la rue de Genève et les limitations à venir sur l'avenue Tronchet,
3. Les reports de trafic automobile, annoncés, sur les axes a) à f),
4. Les reports du trafic de transport public, annoncés, sur les axes a) à d),

Les soussignés, habitant le canton de Genève, demandent, pour limiter les nuisances :

1. Limitation de vitesse à 30km/h au maximum pour les véhicules à moteur sur les axes a) à f) et, comme déjà décidé, 20km/h pour la rue de Genève.
2. En cas de nouvelles lignes de transport public sur les axes a) à g), limitation d'accès aux seuls bus électriques
3. Pose de radars fixes et de radars mobiles sur l'ensemble des axes, avec évaluation chiffrée et communication des résultats aux habitants.
4. Action dans les meilleurs délais (début 2019 pour les zones à 30 km/h).



Le président informe l'assemblée que cette pétition est ajournée pour une prochaine séance du conseil municipal. M. Philippe Decrey, conseiller administratif va être prochainement auditionné par la commission des pétitions du Grand Conseil à ce sujet ainsi qu'un représentant du conseil administratif de la commune de Chêne-Bourg.

la parole n'étant pas demandée, la résolution suivante est passée au vote :

traitement de la pétition intitulée :
« non aux reports des nuisances routières »

r é s o l u t i o n

- vu l'article 38 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- vu l'article 40, al. d) du règlement du conseil municipal du 30 septembre 2003,
- attendu que la pétition adressée au Grand Conseil intitulée « *non aux reports des nuisances routières* » porte sur les compétences du Canton en matière de routes prioritaires,
- attendu que le dépositaire a été auditionné par la commission des pétitions du Grand Conseil en date du 27 août 2018 et que l'une des questions portait sur l'intérêt des autorités communales sur cette pétition,
- vu que l'avis du conseil municipal est donc sollicité,
- attendu que le bureau a décidé dans sa séance du 24 septembre 2018 d'ajourner cette pétition à une prochaine séance du conseil municipal,

le conseil municipal

d é c i d e

par 22 voix pour, soit à l'unanimité,

1. De confirmer la décision du bureau d'ajourner cette pétition à une séance ultérieure.
2. D'informer les pétitionnaires de cette décision en la motivant.

9 Préavis sur le plan localisé de quartier n°30113-537 – « Jussy 34 » - enquête publique n°1929. (DA-18-24)

Le président rappelle que ce dossier a été mis à l'enquête publique du 6 juin au 6 juillet 2018 et qu'il n'a appelé aucune remarque, la commune a 40 jours après la fin de la publication pour valider son préavis.



[M. Philippe Calame informe qu'il se retire et ne prendra pas part à la discussion ni au vote sur ce point]

M. Pascal Uehlinger, maire et conseiller administratif délégué à l'urbanisme, environnement, développement durable, agenda 21 donne des précisions sur ce point. Il rappelle que ce PLQ a été préavisé positivement le 19 décembre 2017. L'enquête publique s'est terminée le 6 juillet 2018.

Ce PLQ représente une vision urbanistique assez compacte, ce qui dégage un espace disponible pour faire un parc à sa pointe. Des discussions ont déjà été entamées quant à l'utilisation et la gestion de ce parc avec les promoteurs. Il indique que la densité est de 0.6, il s'agit de la densité maximale autorisée en zone 5, pour une surface de plus de 5'000 m². La notion de PLQ a un but qui est finalement de pouvoir déroger à la hauteur maximale autorisée en zone 5, ce qui permet d'avoir cette vision urbanistique compacte, les hauteurs dont il est question sont des hauteurs équivalentes à 1R+5. Il faut savoir que cette surface représente environ 8'600 m² de surface habitable, cela représente environ 80 logements. Avec ces détails ainsi que l'exposé des motifs, M. Uehlinger engage les conseillers municipaux à valider l'enquête publique n°1929.

La discussion est ouverte

M. Singh fait la déclaration suivante au nom du PLR :

La densification de la zone 5 est un sujet qui divise et qui suscite des passions, raison pour laquelle je commencerais par rappeler le contexte politique cantonal, la crise du logement et du besoin de construire.

Or, le potentiel de logement se trouve tout d'abord dans les zones bâties existantes y compris la zone villa, à laquelle il est reproché de consommer beaucoup de terrain pour un nombre de logements limité. Tout en partant du principe que le maintien de la zone villa est essentiel à l'équilibre sociologique du canton et à son attractivité, il était nécessaire d'apporter une réponse à ses détracteurs en favorisant une utilisation plus dense du sol. En effet, pour éviter ou limiter le risque de voir ces zones effacées, il a été jugé préférable de mieux les utiliser, donc de permettre leur densification partielle et sélective. Ce compromis a fait l'objet d'un large consensus qui s'est concrétisé par la loi modifiant la loi sur les constructions et les installations diverses (LCI) et notamment sur l'art. 59 al. 4 qui a été voté par le Grand Conseil en novembre 2012 sans opposition et avec que 3 abstentions.

Alors que l'indice d'utilisation du sol en zone villa était généralement de 0.2 ou 0.25, pouvant parfois atteindre 0.4, la modification de la loi permet aujourd'hui d'accepter un indice d'utilisation du sol pouvant atteindre 0.6 lorsqu'un ensemble de conditions sont satisfaites, ce qui rend plus facile la construction d'immeubles d'habitat collectif et partant la préservation de plus grandes surfaces continues au sol pour des espaces verts. En dérogeant au gabarits normalement imposés en zone villa, le projet qui vous est soumis pour préavis ce soir, permet précisément de limiter l'emprise au sol et de préserver une surface importante d'espaces verts perméables et accessibles à la population.

Un autre élément important à prendre en compte est le fait que le projet fait l'objet d'un PLQ, d'engagements écrits du promoteur et d'une prise de position du Conseil d'Etat, l'ensemble garantissant la pérennité de l'aménagement prévu et l'implication de la Commune pour toute éventuelle modification ultérieure. De plus, le maintien du périmètre en zone ordinaire permet au promoteur le libre choix en matière de type de logements.



Il prévoit en effet d'y réaliser des appartements en loyer libre qui seront donc occupés majoritairement par des locataires disposant de revenus fiscalement intéressants pour notre commune. L'alternative serait un mitage du sol dans une zone pavillonnaire avec des parcelles séparées par des clôtures, sans perméabilité piétonne et sans espaces verts publics mais qui préserverait toutefois les caractéristiques que j'appellerais traditionnelles de la zone villa, auxquelles beaucoup reste attaché, y compris dans nos rangs.

Notre décision n'a donc pas été facile mais s'est fondée sur une pesée des avantages et des inconvénients selon laquelle au bilan, le projet tel qu'il nous est présenté l'a emporté. Les arguments en faveur de ce projet sont les mêmes que ceux qui avaient été avancés en décembre dernier. Or la longue procédure aux multiples étapes devant mener à l'adoption définitive de ce PLQ par le département de l'aménagement, du logement et de l'énergie rend apparemment nécessaire que nous le préavisions une deuxième fois, après l'enquête publique, même s'il n'a pas fait l'objet entre temps de remarque ou de modification par rapport à celui que nous avons déjà préavisé favorablement.

Acceptons toutefois de bonne grâce cette exigence, jouons le jeu, et pour rester cohérent, notre groupe préavisera favorablement ces PLQ une fois de plus dans sa majorité, en vous invitant à en faire de même.

M. Da Silva fait la déclaration suivante au nom du PDC:

Le groupe démocrate chrétien à l'unanimité accueille très favorablement ce projet. Défendu en commission par nos membres, il convient de le défendre aujourd'hui à nouveau. Face aux autres options qui nous étaient présentées, celle-ci présente des avantages indéniables qui seront garantir confort de logement et qualité de vie, tant au futurs résidents qu'aux actuels riverains.

De ce fait, nous saluons la construction d'un immeuble que les plans nous laisse prévoir comme esthétique et de qualité. De plus, ces logements semblent se destiner à une catégorie de la population pour laquelle nous jugeons important de construire aussi et de laquelle dépende bien des ressources financières dont notre commune aura besoin ces prochaines années. Nous saluons aussi la possibilité amenée par ce projet de créer un parc, un espace de verdure qui s'alliera à merveille à la voie verte et qui viendra aérer tout ce périmètre. C'est à cet équilibre délicat mais nécessaire entre besoin de logement et garantie de bonne qualité de vie pour tous les communiens, que ce projet répond. C'est pour cette raison que le PDC vous encourage à soutenir favorablement ce préavis.

M. Camuglia fait la déclaration suivante au nom du groupe GS et VI-VE :

Le Groupe GS et VI-VE est favorable à l'adoption du plan de quartier 34 route de Jussy. Le projet propose en comparaison avec une zone villa où se trouverait que des villas, à l'avantage de proposer plus de logement et dégager davantage d'espaces verts et de nature accessibles à tous les communiens. On regrette toutefois que ce terrain n'ait pas été acquis par la commune de Thônex et souhaiterait qu'à l'avenir un meilleur suivi soit fait quant aux terrains en vente sur la commune, d'autant que cet espace vert sera entretenu par nos services.

Et une déclaration : quelles sont les perspectives d'utilisation de la ferme située sur le terrain ?



M. Uehlinger va répondre aux deux parties de la question.

Concernant la première partie, M. Uehlinger s'offusque de l'intervention de M. Camuglia qui ne s'est pas renseigné ou n'a pas suivi les débats qui ont eu lieu sur le sujet. M. Uehlinger rappelle que la commune avait postulé pour acheter cette parcelle et avait déposé une offre de plus de 14 millions, qui était le prix estimé à l'époque pour l'achat d'un peu moins de 15'000 m² pour cette surface. Des discussions avaient été menées avec les propriétaires qui devaient revenir auprès de la commune si elles avaient d'autres propositions. Il s'avère qu'elles ont vendu leur terrain sans en aviser la commune pour un montant de CHF 16'500'000.- à la société SPS. L'accusation portée est ainsi sans fondement car toutes les démarches indispensables visant à acheter la parcelle ont été faites. La commune s'est simplement fait « doublée » par un promoteur qui a fait de la surenchère et qui a obtenu la mise.

Concernant la ferme, celle-ci est aujourd'hui mise à l'inventaire et va donc rester sur le site. Une attribution peut lui être faite mais l'attribution doit être en lien avec une connotation publique, elle ne peut pas être mise à disposition de privés. Plusieurs sujets sont à l'étude mais rien n'a été arrêté pour le moment.

M. Stark souhaite simplement dire que le groupe UDC est largement satisfait de ce qui est présenté et le groupe ne peut que féliciter le conseil administratif pour ces négociations.

La parole n'étant plus demandée, la délibération suivante est votée :

préavis communal sur le plan localisé de quartier n°30113-537
Thônex / « Jussy 34 »
suite à l'enquête publique n°1929

- vu l'article 1, alinéa 3 de la loi sur l'extension des voies de communication et l'aménagement des quartiers ou localités (LExt L 1 40) relatif à l'élaboration de projet de plan localisé de quartier par une commune et l'article 29, alinéa 3, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- vu l'enquête publique n°1929 ouverte du 6 juin au 6 juillet 2018 par le département de l'aménagement, du logement et de l'énergie, relative au projet de plan localisé de quartier n°30113-537 – Thônex / « Jussy 34 »,
- attendu que ce plan localisé n'a appelé aucune remarque du DALE et/ou de la commune durant l'enquête publique précitée,
- vu l'exposé des motifs du service technique communal,
- vu le préavis favorable de la commission d'urbanisme du 16 novembre 2017,
- vu le préavis favorable émis par le conseil municipal lors de sa séance du 19 décembre 2017 pour la construction sous forme d'un immeuble à haute performance énergétique sur les parcelles n°1594, 1562 et 198 du cadastre de la commune de Thônex.



– sur proposition du conseil administratif,

le conseil municipal

d é c i d e

par 21 voix pour, soit à l'unanimité,

1. De préavisier favorablement le projet de plan localisé de quartier n°30113-537, – Thônex / « Jussy 34 », dans sa version ayant fait l'objet de l'enquête publique n°1929.
2. De demander au département de l'aménagement, du logement et de l'énergie de conduire la suite de la procédure en vue de l'adoption de ce plan localisé de quartier dans les meilleurs délais.

10 Nomination des présidents, vice-présidents et suppléants des locaux de vote pour 2019. (DM-18-05)

M. Pascal Uehlinger, maire n'a pas de commentaire par rapport à ce tableau de nomination.

la discussion est ouverte :

M. Guex indique que le document à disposition des conseillers municipaux n'est pas complet. Il fait état des compléments (cf. annexe).

La parole n'étant plus demandée la délibération suivante est votée :

nomination des présidents, vice-présidents et suppléants
des locaux de vote pour 2019

- vu l'article 29, alinéa 3 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- vu l'article 32 de la loi sur l'exercice des droits politiques du 15 octobre 1982, concernant les nominations des présidents, vice-présidents et suppléants des locaux de vote,
- vu l'article 33, alinéa 1 et alinéa 2 de la loi sur l'exercice des droit politiques qui stipule entre autre une juste répartition entre les diverses tendances politiques,
- vu le courrier du service des votations et élections du 13 septembre 2018,
- vu la proposition présentée par les diverses fractions politiques représentées au conseil municipal pour la répartition de ces charges pour le bureau de vote de Thônex,
- sur proposition du conseil administratif,

le conseil municipal

d é c i d e



par 22 voix pour, soit à l'unanimité,

1. d'approuver la liste des candidats aux présidences, vice-présidences et suppléants du local de vote de Thônex, pour l'an 2019 qui se présente comme suit : (voir annexe).
- 11 Demande d'un crédit de CHF 191'314,- ($\frac{1}{3}$ de CHF 573'942,-) en vue de la transformation d'un terrain de football en sable en terrain synthétique avec éclairage au CSSM. (DA-18-25)

M. Marc Kilcher, conseiller administratif délégué aux sports indique que le sujet est passé au conseil intercommunal et a été voté à l'unanimité. Il est ensuite passé en commission des sports et en commission des finances où il a, à chaque fois, été accepté. Il s'agit de la poursuite des investissements nécessaires sur le site dédié au football du centre sportif de Sous-Moulin, site qui n'a pas pu profiter d'investissements ces dernières années et qu'il faut rattraper.

M. Kilcher annonce que lors des prochaines séances, le conseil municipal aura l'occasion d'avoir d'autres demandes du CSSM (centre sportif Sous-Moulin) concernant ces investissements de rattrapage. Sur cette demande, comme déjà mentionné, la tribune en tubulaire avait été supprimée à droite de la tribune principale dans le cadre de l'installation des vestiaires.

Aujourd'hui, le projet concerne la gauche de la tribune principale qui touche des tubulaires qui ne sont plus conformes et, qui permettrait avec l'espace du terrain de sable de créer une surface de jeu suffisante en synthétique pour compléter les terrains qui sont déjà à disposition des équipes de foot et de rugby. La demande pour ces terrains est réelle, d'autant plus que le terrain en sable ne peut pas être utilisé en cas de mauvais temps. L'installation d'un terrain supplémentaire en synthétique peut répondre à cette demande. Hormis l'impact financier, l'impact se concrétisera dans la suppression de la tribune de gauche mais reflètera aussi ce que le conseil municipal a déjà voté et validé, à savoir la suppression de la tribune de droite en tubulaire pour la réalisation des vestiaires.

M. Pascal Uehlinger, maire et conseiller administratif délégué aux finances n'a rien à dire de supplémentaire à part que ce vote a été fait, de mémoire, à l'unanimité des membres des commissions.

Le président donne la parole aux présidents et vice-présidents de commission :

Mme Nadia Giacobino, vice-présidente de la commission des sports pour la lecture des conclusions du rapport de la séance du 28 août 2018 :

Pour le dossier technique n° 166 DT-166 transformations d'un terrain de sable en terrain de football synthétique avec éclairage, le projet a été voté à l'unanimité par 9 voix.

M. Philippe Calame, président de la commission des finances pour la lecture des conclusions du rapport de la séance du 20 septembre 2018 :

Les commissaires approuvent cette demande de crédit d'investissement amorti sur 10 ans à l'unanimité, soit 11 voix.



La discussion est ouverte

Mme Giacobino fait la déclaration suivante au nom du groupe PLR :

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

Cette surface de sable est située derrière le terrain officiel du stade des Trois Chêne. Suite à un manque de surfaces d'entraînement, cette transformation et projet permettraient à l'école de football et aux petits clubs de s'entraîner. Cette dernière permettrait aux diverses sections de mieux s'entraîner grâce à une surface supplémentaire de qualité, utilisable toute l'année et également en soirée puisqu'elle sera équipée de mâts à LED. Elle conviendrait pour les matchs des juniors E et D, tout en étant très utile pour les juniors A, B et C lors des entraînements individuels et spécifiques. De plus, un terrain de même dimension plus petit mais doté d'un éclairage adapté apporterait des solutions d'entraînement en soirée. N'oublions pas que cet investissement est destiné au sport de relève. L'entretien nécessaire est identique à celui des surfaces en revêtement synthétique mais avec un mélange de matériaux naturels et un peu de déperdition et sa durabilité est garantie 10 ans. Lors de la commission sports, police, militaire du 28 août 2018, ce projet a été accepté à l'unanimité. C'est pour cela que le groupe PLR votera oui pour cette demande de crédit.

Pour le groupe PLR, Nadia Giacobino.

La parole n'étant plus demandée, la délibération suivante est votée :

Centre sportif Sous-Moulin (CSSM) - DT-166
transformation d'un terrain de sable en terrain de football synthétique
avec éclairage
demande d'un crédit de CHF 191'314,- ($\frac{1}{3}$ de CHF 573'942,-)

- vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) et l'article 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- attendu que le stade des Trois-Chêne est, de par sa nature, dédié au football et qu'il est composé de plusieurs type de terrains : un en herbe, deux synthétiques et un en sable, d'une tribune sous laquelle se trouvent les vestiaires, d'une buvette et des bureaux,
- attendu que l'ensemble de ces installations est vétuste et que des travaux d'entretien ou de rénovation sont indispensables,
- vu que ces travaux s'inscrivent dans la continuité des dossiers techniques qui ont déjà été votés (éclairage des terrains, réfection des vestiaires),
- attendu que de nombreuses équipes, féminines, masculines et juniors s'entraînent régulièrement en se répartissant les horaires des divers terrains en fonction des disponibilités et des conditions météorologiques,
- vu le manque de surfaces disponibles à certaines périodes les équipes doivent annuler leur entraînement ou partager un terrain déjà surchargé,
- vu la promotion en LNA de l'équipe féminine qui implique l'obligation d'agrandir le mouvement junior et d'inscrire de nouvelles équipes en championnat,



- attendu que le terrain en sable actuel sert plus de surface de repli que pour la pratique sportive,
- vu la possibilité de transformer le terrain en sable actuel en terrain synthétique avec un éclairage adapté offrant ainsi une surface d'entraînement supplémentaire,
- attendu qu'en supprimant la tribune tubulaire à l'ouest et à l'est du terrain A, qui ne répond plus aux normes actuelles en vigueur, cela permettrait de créer un terrain de dimensions convenables (57x41 mètres) correspondant aux dimensions minimales exigées pour les matchs de la catégorie juniors D.
- attendu que le démarrage des travaux est prévu dans le courant du printemps 2019 afin d'être terminés pour fin août 2019, date de reprise du championnat,
- vu les coûts induits par ces travaux qui ont été évalués à CHF 24'000,- chiffre qui comprend les charges d'amortissement, les frais d'exploitation et les charges de financement de l'emprunt,
- vu le préavis favorable émis par les membres du Conseil Intercommunal pour le projet et son coût lors de la séance du 23 mai 2018,
- vu le dossier technique DT-166 transmis par le CSSM en date du 3 juin 2018,
- vu le préavis favorable de la commission des sports du 28 août 2018,
- vu le préavis favorable de la commission des finances du 20 septembre 2018,
- sur proposition du conseil administratif,

le conseil municipal

d é c i d e

par 22 voix pour, soit à l'unanimité,

1. D'ouvrir au conseil administratif un crédit de CHF 191'314,- ($\frac{1}{3}$ de CHF 573'942) en vue de la transformation d'un terrain de sable en terrain de football synthétique avec éclairage au Centre sportif Sous-Moulin (CSSM).
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir cette dépense de CHF 191'314,- au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 3416.330, de 2019 à 2028.
4. De subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération similaire par les communes de Chêne-Bougeries et de Chêne-Bourg.



5. D'autoriser le conseil administratif à emprunter jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné au point 1.

12 Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 600'000,- pour couvrir les amortissements complémentaires 2018. (DA-18-26)

M. Pascal Uehlinger, maire et conseiller administratif délégué aux finances, rappelle que le conseil municipal a voté à l'époque une somme importante qui comprenait CHF 600'000.- de location de pavillons provisoires, somme qui avait été intégrée dans les amortissements avec un amortissement sur 20 ans. Il paraît assez légitime qu'une location qui aura une durée limitée à 24 mois se retrouve dans le budget de fonctionnement plutôt que dans le budget d'investissement. La décision a été prise de revenir en arrière par rapport au choix d'origine, ce qui a permis aujourd'hui par des économies sur d'autres rubriques de faire un amortissement complémentaire de cette somme de CHF 600'000.-.

M. Philippe Calame, président de la commission des finances pour la lecture des conclusions du rapport de la séance du 20 septembre 2018 :

Lors du crédit d'investissement pour la nouvelle mairie, le coût de la location des pavillons provisoires avait été intégré au crédit d'investissement avec un amortissement sur 10 ans, alors que leur durée est prévue sur 2 ans. Ceci principalement pour des raisons budgétaires.

Les recettes et les dépenses 2018 permettant cet amortissement, les commissaires approuvent à l'unanimité, soit 11 voix, cette « réaffectation » au budget de fonctionnement.

La discussion est ouverte :

M. Stark souhaite savoir si cette décision risque de mettre en situation inconfortable le budget de fonctionnement 2018.

M. Zeder répond par la négative. Il fait savoir qu'en commission des finances, il avait été indiqué que des économies avaient été réalisées sur certaines dépenses. Il y a des postes vacants actuellement qui n'ont pas été repourvus. Il y a également des retours relativement importants sur des subventions payées les années précédentes, par exemple, le centre sportif de Sous-Moulin a restitué une somme relativement importante. Il y a également une économie sur la voie verte dont les coûts n'étaient pas connus lorsque le budget avait été préparé. Il s'avère que sur ce poste budgétaire, une économie de CHF 150'000.- a été réalisée. M. Zeder pense que l'amortissement dont il est question peut être réalisé sans tomber dans des chiffres rouges. Il ajoute que si l'amortissement ne pouvait pas être réalisé en totalité, la décision serait prise de ne le faire que partiellement.

la parole n'étant plus demandée la délibération suivante est votée :

demande d'un crédit budgétaire supplémentaire
d'un montant de CHF 600'000,- pour réaliser un amortissement
complémentaire sur l'exercice 2018

- vu l'article 30, alinéa 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,



- vu la délibération votée par le conseil municipal en date du 14 novembre 2017 ouvrant un crédit complémentaire de CHF 600'000,- pour financer le coût de location des pavillons provisoires pour l'administration communale,
- vu que les coûts de location relèvent en principe des coûts de fonctionnement ordinaires de l'administration communale et qu'il peut paraître inopportun de devoir amortir ces dépenses sur une période de 20 ans,
- vu le préavis favorable émis par la commission des finances du 20 septembre 2018,
- sur proposition du conseil administratif,

le conseil municipal

d é c i d e

par 22 voix pour, soit à l'unanimité,

1. De procéder à un amortissement extraordinaire du crédit relatif à la location des pavillons provisoires de l'administration communale érigés sur la parcelle n°3963 – sise 52, chemin du Bois-Des-Arts, crédit voté en 2017, d'un montant de CHF 600'000,-.
2. D'ouvrir au conseil administratif, à cet effet, dans les comptes 2018, un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 600'000,- sur la rubrique comptable 0290.38304 « amortissements complémentaires, terrains bâtis du patrimoine administratif ».
3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par des plus-values d'ores et déjà enregistrées aux revenus ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

13 Projets de délibération

Aucun projet n'a été déposé.

14 Projet de motion déposé dans le délai légal par MM. Philippe Calame et Bruno Da Silva pour le parti Démocrate-Chrétien (PDC), intitulé : « Plan de mobilité scolaire (PMS) » (MM-18-*)

M. Philippe Calame signataire donne lecture du projet de motion :

Projet de motion « Plan de mobilité scolaire (PMS) »

exposé des motifs :

Un article du journal Le Courrier cet été a mis en évidence que de plus en plus de communes se lancent dans un plan de mobilité scolaire, conformément à la fiche 6.3 du *Plan d'actions de la mobilité douce 2015-2018* du Canton.



Un tel plan de mobilité vise à sécuriser, là où cela est encore nécessaire, le chemin de l'école pour les élèves. Il se compose d'un diagnostic élaboré avec les enfants eux-mêmes, les parents d'élèves, les enseignants, le personnel du parascolaire, la police municipale et avec l'aide d'un spécialiste. Il permet entre autres d'être également attentif aux dangers potentiels lorsque les patrouilleuses scolaires ne sont plus présentes, par exemple à l'heure où les enfants quittent les activités du parascolaire.

Ce diagnostic, basé sur des questionnaires différents pour les enfants et les parents, permet de déterminer quels chemins empruntent réellement les enfants pour venir à l'école et quels sont les endroits où ils se sentent en insécurité ou de comprendre l'appréhension des parents qui amènent systématiquement leurs enfants en voiture à l'école.

Ces PMS ne sont pas des outils technocratiques mais des dispositifs concrets élaborés avec tous les intervenants.

Suite à cette étude de situation, les autorités communales, avec la DGT en appui, proposent des adaptations permettant de sécuriser les éventuels points noirs du chemin scolaire ou parfois simplement mettent en place une campagne spécifique d'information qui permet de sensibiliser autant les enfants que les parents sur le bon comportement à avoir en un lieu ou une situation précise. Le partenariat avec les enseignants et la brigade de prévention et d'éducation routière est un élément important pour l'amélioration des comportements.

Il faut reconnaître que la commune n'a pas attendu le plan d'action cantonal pour se soucier de cette problématique et régler déjà au cas par cas les situations délicates, comme cela a été le cas récemment vers le passage piéton à l'avenue Tronchet devant l'école Marcelly.

Toutefois, nous avons déjà relevé en 2017 que le chemin emprunté par les enfants entre Marcelly et le secteur Etienne-Chennaz/chemin du Foron pose un problème le long de la salle des fêtes. Nous pourrions également citer le stationnement sur les trottoirs le soir vers 18h des parents venant chercher leurs enfants à la crèche ou au parascolaire ou le stationnement et les manœuvres dangereuses au chemin du Bois-Des-Arts.

Cette motion vise donc à faire un diagnostic afin de sécuriser le chemin de l'école et encourager les déplacements à pieds pour s'y rendre, tout en étant conscients que certains jours de la semaine, les parents n'ont pas forcément d'autres choix que de venir chercher leurs enfants en véhicules pour différentes raisons de planning et d'activités. Notre souhait est de permettre que cela se fasse en toute sécurité.

Meyrin et la Ville de Genève entre autres ont déjà quelques expériences positives et nos communes voisines de Chêne-Bourg et Chêne-Bougeries mais aussi Vernier et Plan-les-Ouates viennent de voter la création de tels plans de mobilité.

Nous vous remercions de réserver un bon accueil à cette motion et d'accepter son renvoi en commission écoles et jeunesse.

Pour le PDC : Philippe Calame et Bruno Da Silva



Texte de la motion :

- vu que le canton et les communes doivent assurer la sécurité des écoliers sur le chemin de l'école,
- vu que le plan d'actions pour la mobilité douce 2015-2018 édité par le Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA) prévoit la promotion des plans de mobilité douce auprès des établissements scolaires,
- vu la motion M 2364 « pour que Genève devienne un canton exemplaire en matière de sécurité sur le chemin de l'école » votée à l'unanimité du Grand conseil genevois le 12 mai 2017.
- sur proposition du Parti Démocrate-Chrétien,

le conseil municipal
i n v i t e

La commission écoles et jeunesse à :

1. Etudier la mise en place d'un plan de mobilité scolaire pour certains établissements scolaires de Thônex.
2. Proposer un budget afin de financer ces plans de mobilité scolaire.

la discussion est ouverte

M. Edouard Houman, fait la déclaration suivante au nom du PLR :

Mesdames, Messieurs les conseillers municipaux,

Le groupe PLR se réjouit de la proposition qui lui est faite de réfléchir à une amélioration des conditions de déplacement des écoliers thônésiens.

La commission « écoles, jeunesse » aura ainsi un beau programme pour l'année 2019 puisqu'elle devra auditionner les différents acteurs concernés, à commencer par les parents d'élèves, mais également les directeurs d'établissements, les patrouilleuses scolaires ou encore les agents de la police municipale.

Les commissaires libéraux-radicaux seront actifs pour faire en sorte qu'émergent de ces discussions des propositions concrètes et réalistes afin d'améliorer la sécurité des enfants, ce qui aura pour conséquence directe un moindre stress pour les parents.

Il va de soi que les recommandations que formulera la commission seront ensuite transmises au dicastère en charge de la circulation, charge à lui de rendre les arbitrages nécessaires, d'annoncer les décisions prises et de mettre en œuvre les mesures souhaitées.

Le groupe libéral-radical réaffirme ici son soutien aux familles thônésiennes. Nous continuerons de défendre, à l'image du travail entrepris depuis plus de trois ans par Monsieur le Conseiller administratif Marc Kilcher, une sécurité toujours renforcée pour les petits Thônésiens sur le chemin de l'école.

Les conseillers municipaux PLR voteront cette motion et vous encouragent à en faire de même.



M. Germann fait la déclaration suivant au nom du groupe VI-VE :

Le groupe Vivre à Thônex Les Verts approuve vivement cette motion et vous invite à voter pour elle.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote de la motion

au vote :

- *la motion proposée est acceptée par 22 voix pour, soit à l'unanimité*

15 Propositions du conseil administratif

Le Conseil administratif n'a pas de proposition, si ce n'est de finir la séance de ce soir sans les micros.

16 Questions écrites :

M. le président informe qu'il n'y a pas de question écrite en suspens

et donne lecture de la nouvelle question déposée par :

16.1 M. Philippe Calame – « Urban Plogging »

Messieurs les conseillers administratifs de Thônex,

Sur une initiative de votre serviteur, par une motion lors de la dernière législature, la commune de Thônex a signé un partenariat avec Urban Training pour offrir des cessions de « fitness » urbain, dans la rue et gratuites. Ces cours ont un grand succès et j'espère que le partenariat pourra se poursuivre encore longtemps.

Cette association a créé des « Urban Plogging », soit des cessions de footing en ramassant les déchets. Ils ont déjà prévus 4 cessions en 2019 avec 4 communes.

Cette activité pourrait parfaitement trouver sa place une fois par année à Thônex. Voici mes questions :

1. Le conseil administratif a-t-il été abordé par cette association pour créer une cession d'Urban Plogging en 2019 ?
2. Si oui quelle a été sa réponse ?
3. Si le conseil administratif n'a pas été sollicité, compte-t-il prendre contact avec Urban training pour essayer d'organiser une cession en 2019 sur Thônex ?

Je vous remercie pour la future réponse que j'espère positive.

Plus d'infos : <https://www.urban-plogging.ch/fr/>



16.2 M. Singh – Flux et retenue du trafic motorisé de part et d'autre de la rue de Genève

La Loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE) du 5 juin 2016 définit des zones sur la base de critères objectifs d'aménagement du territoire, notamment la densité de la population et des emplois, les types d'activités, de services et de loisirs, et les paramètres environnementaux.

L'agglomération de Chêne-Bourg-Thônex est classée en zone II, pour laquelle l'article 7, alinéa 4 lettre a) LMCE stipule que :

- « le trafic de transit est fortement restreint »

et lettre b) que :

- « des axes routiers structurants sont aménagés de façon à garantir la fluidité du transport individuel motorisé ».

Pour le trafic de transit nord-sud, cet axe structurant est constitué, au cœur de l'agglomération, par les routes cantonales du réseau primaire que sont l'avenue de Thônex et l'avenue François-Jacquier.

Or, cet axe est coupé par la rue de Genève sur laquelle le tram est prioritaire. Avec un tram toutes les trois minutes aux heures de pointe, donc toutes les 90 secondes dans l'une ou l'autre des deux directions, il y a lieu de s'inquiéter de la retenue de trafic sur l'axe de transit de part et d'autre de la rue de Genève, à des moments précisément où le trafic individuel motorisé est le plus dense.

On comprend en effet difficilement comment il sera possible à la fois d'assurer la priorité du tram et la fluidité du transport individuel motorisé sur l'axe de transit nord-sud.

C'est dans ce contexte que j'avais demandé à M. Gérard Widmer, Directeur de la Direction régionale d'Arve et Lac de la Direction générale des transports, s'il disposait de modèles et de chiffres concernant la charge et la retenue du trafic de part et d'autre de la rue de Genève, bien entendu hors période de travaux. Il a alors affirmé que ces données existaient mais qu'elles avaient été déjà communiquées à la Mairie ainsi qu'à une commission « transports et circulation ».

Or je siège dans cette commission depuis 2007 et n'ai pas trace de ces données ; elles n'ont pas non plus été communiquées à l'association de quartier « Résidence Apollo », malgré plusieurs demandes.

Questions :

- La Mairie a-t-elle reçu ces données et le cas échéant peut-elle les communiquer aux membres de la commission « transports et circulation » ?
- Dans la négative, la Mairie peut-elle les demander à la DGT ?



- Quand bien même ces données auraient déjà été communiquées par la DGT soit à la Mairie soit aux membres de la commission « transports, circulation » alors que l'on n'en aurait pas trace, la Mairie peut-elle les redemander à la DGT ?

16.3 M. Bruno Da Silva – contraventions : du lest pour nos fêtes et pour nos commerçants

A plusieurs reprises déjà, des comuniers se sont plaints de contraventions reçues lors des fêtes communales.

Ces situations, que certains qualifient d'excès de zèle, finissent parfois exposées sur les réseaux sociaux et donnent lieu à une très mauvaise publicité pour la commune et les évènements qu'elle organise.

S'il est vrai que la loi doit être respectée et que le maintien de l'ordre est une priorité, il serait peut-être aussi judicieux d'être un peu moins zélé lorsque les places manquent autour des périmètres où ont lieu des festivités (salle des Fêtes, par exemple).

Il en va aussi du succès de ces évènements et de l'image de notre police.

Lors des festivités, cette dernière pourrait par exemple plutôt s'adonner à l'encadrement des automobilistes et à aider les comuniers à se garer, plutôt qu'à procéder à des contraventions sans tenir compte du contexte particulier du moment.

Dans le même ordre d'idées, et dans l'optique de soutenir nos commerçants et restaurateurs, le même raisonnement pourrait être appliqué durant les pauses de midi aux alentours des centres d'activités de la commune.

Ainsi :

- qui du chef de la Police Municipale ou du conseiller administratif en charge de la sécurité décide de la politique de contravention à mener ?
- des dispositions particulières sont-elles prévues lorsque des évènements ont lieu sur la commune?
- des dispositions particulières sont-elles prévues pour la tranche horaire de 12h-13h30?

16.4 Mme Marta Macchiavelli et M. Martin Germann – pour prévenir de nouveaux accidents entre les trams et les piétons

Messieurs les conseillers administratifs,

Plusieurs piétons sont décédés après être entrés en collision avec le tram, alors qu'ils s'apprêtaient à traverser la ligne du tram 12 sur la rue de Genève, à Thônex et à Chêne-Bourg.

Choqués par ces accidents tragiques, il nous importe de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour réduire les risques qu'ils se reproduisent.



Nous avons reçu des témoignages de piétons, selon lesquels les signalisations lumineuses destinées aux passages-piétons sur les routes de part et d'autre des voies du tram peuvent induire en erreur au moment de traverser ces voies du tram.

Pour certain-e-s, il n'est apparemment pas non plus évident d'identifier les endroits où il est autorisé de traverser à pied les voies du tram.

Nous pensons que l'ajout de panneaux de signalisation au bord des passages permettant aux piétons de traverser les voies du tram - avec un message tel que « Attention piétons, cédez le passage aux trams » ou/et d'autres actions de sensibilisation notamment ciblées ou temporaires pourraient contribuer à réduire les risques d'accident.

En conséquence, nous invitons les Messieurs les conseillers administratifs à bien vouloir étudier la faisabilité de mesures de prévention destinées à réduire les risques d'accident entre les trams et les piétons sur le territoire de la commune, puis de nous faire part des possibilités de :

- mettre ces mesures en œuvre dans la mesure des compétences communales ;
- ou/et agir auprès des autres institutions « communales – cantonales-fédérales » compétentes pour les convaincre de prendre de telles mesures.

En vous remerciant de l'attention que vous portez à la présente, nous vous prions d'agréer, Messieurs les Conseillers administratifs, l'expression de nos salutations distinguées.

17 Propositions individuelles et questions

17.1 Questionnaires aux entreprises sur la thématique des déchets

M. Kilcher indique à M. Calame que les questionnaires qui ont été envoyés aux entreprises de la commune dont il a fait mention au point 6.3.3 sont disponibles sur le site internet.

17.2 Préau de l'école Adrien-Jeandin

M. Zaugg revient sur un sujet qui avait été abordé lorsqu'il était président du conseil municipal, à savoir le préau de l'école Adrien-Jeandin. Suite à divers courriers échangés par la mairie avec les personnes résidant à l'époque à la résidence Chapelly, suite aux divers problèmes de ballons ainsi qu'au fait que le terrain de football et le terrain de basket étaient ouverts en dehors des heures d'écoles, une lettre avait circulé de la mairie pour informer que des travaux pourraient être occasionnés à hauteur de CHF 12'000.-.

A l'époque, M. Zaugg avait eu l'occasion de se déplacer et rencontrer Mme Perron et M. Moynat pour signaler ce problème.



M. Zaugg trouve le montant de CHF 12'000.- conséquent pour rehausser le grillage. Selon lui, il suffirait de fermer les préaux en dehors des heures scolaires et parascolaires. Le concierge pourrait être mandaté pour cette tâche et cela permettrait d'éviter les nuisances que les personnes peuvent rencontrer dans l'établissement de Chapelly.

M. Kilcher souhaite aborder quelques points pour aider M. Zaugg dans la compréhension du problème. Il commence par rappeler que le préau est un espace public. Le choix qui a été fait à Thônex est de laisser, notamment dans un contexte de forte densité dans le centre de la commune, les préaux accessibles aux enfants pour jouer, quelque soit les jeux, qui peuvent être effectivement parfois bruyants. Les terrains qui se trouvent à Adrien-Jeandin appartiennent à l'espace public, ceux-ci sont encadrés par un règlement clair. En effet, lorsque la société de protection GPA passe chaque soir pour fermer les bâtiments, les terrains de sports sont eux-mêmes fermés.

Il paraît peu opportun de créer un système plus complexe avec des fermetures différenciées pour ce préau hors cadre scolaire. M. Kilcher pense que l'alignement avec l'activité qui est attendue dans l'espace public, au sens large, est ici à son avis la solution la plus pragmatique. M. Kilcher imagine mal mettre en place un autre règlement spécifique qui permettrait qu'à certains moments le préau soit ouvert. Le problème est plus structurel à l'espace.

La problématique des ballons est en train d'être réglée avec le rehaussement du grillage autour du terrain, afin d'empêcher les ballons d'occasionner des nuisances aux habitants vivant à proximité.

Concernant la problématique du bruit, M. Kilcher rappelle que l'école existe depuis 50 ans et que les enfants y jouent dans leur bon droit. Si dans l'espace urbain, les jeunes sont chassés parce qu'ils font du bruit et parce qu'ils dérangent des appartements qui ont été prévus a posteriori, M. Kilcher trouve qu'il y a un problème plus profond et philosophique.

Il comprend tout à fait la problématique des ballons qui peuvent importuner les habitants de Chapelly, par contre, la problématique du bruit est liée à l'espace urbain dans lequel la commune de Thônex se trouve qui n'est pas une commune campagnarde. Il souligne l'avantage d'avoir des terrains « agospace » définis plutôt qu'un préau bétonné qui verrait probablement se déployer des activités plus bruyantes telles que le skateboard.

M. Zaugg remercie M. Kilcher pour sa réponse et demande si les résidents de Chapelly ainsi que la fondation pourraient être informés du passage de GPA pour la fermeture des grillages.

M. Kilcher indique que M. Decrey a eu l'occasion a de maintes reprises d'expliquer cela tant à la fondation qu'aux habitants. De l'avis de M. Kilcher, les plaintes formulées sur la problématique du bruit par les nouveaux habitants de Chapelly découlent d'un manque de prise en considération de l'environnement dans lequel ils vivent qui est un environnement urbain et non un environnement campagnard.



17.3 Berme végétalisée

M. Singh a constaté depuis une dizaine de jours des tronçonneuses s'acharner sur la berme végétalisée qui borde le tram entre François-Jacquier et l'avenue Tronchet. Il souhaite savoir de qui émane la décision et pour quelles raisons.

M. Decrey n'est pas au courant de ces travaux et va se renseigner sur le sujet.

17.4 « Ma commune s'engage, et moi ? »

Le Président informe qu'un événement s'intitulant « Ma commune s'engage, et moi ? » aura lieu samedi 6 octobre à la salle communale de Presinge à partir de 17h00. L'événement vise entre autre un public de conseillers municipaux, autour de la question de l'agenda 2030 et des objectifs du développement durable. Il y aura à 17h. la projection du film « demain Genève », qui sera suivi d'une verrée à 19h. puis d'une table ronde à 20h. Le président se tient à disposition pour fournir des informations supplémentaires.

La parole n'étant plus demandée, M. le président lève la séance et invite l'assemblée à venir prendre le verre de l'amitié au foyer de la salle polyvalente.

la séance est levée à 22h02

Le président

Le secrétaire

M. Philippe Noël

M. Philippe Guex



répartition des présidents, vice-présidents et suppléants pour les votations prévues en 2019

	10 février 2019 (votation populaire)	19 mai 2019 (votation populaire)	20 octobre 2019 (Election du Conseil National et premier tour de l'élection du Conseil des Etats)
Président	Guy Saudan PDC	Richard Stark UDC	Janine Delmenico MCG
1^{er} suppléant Président	Philippe Calame PDC	Stephen Knörr UDC	Katia Gregori MCG
2^{ème} suppléant Président	José Simoes PDC	Sébastien Thomas UDC	en attente MCG
Vice Président	Julie Bersier PLR	Daniel Avigdor PLR	Sami Agraniou VI-VE
1^{er} suppléant Vice-président	Marcel Constantin PLR	Fabrice Boux de Casson PLR	Martin Germann VI-VE
2^{ème} suppléant Vice-président	Danielle Oppliger PLR	Nadia Giacobino PLR	Marta Macchiavelli VI-VE

répartition des présidents, vice-présidents et suppléants pour les votations prévues en 2019

	10 novembre 2019 (second tour de l'élection du Conseil des Etats)	24 novembre 2019 (votation populaire)
Président	Bastien Leutenegger GS	Edouard Hومان PLR
1^{er} suppléant Président	Ali Üregen GS	Danielle Oppliger PLR
2^{ème} suppléant Président	Joseph Camuglia GS	Nadia Giacobino PLR
Vice Président	Katia Gregori MCG	Laurence Raiola-Migabo PDC
1^{er} suppléant Vice-président	Janine Delmenico MCG	Pélagie N'Guessan PDC
2^{ème} suppléant Vice-président	en attente MCG	Bruno Da Silva PDC